

Document d'Information Clé pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ZARIFI CONVICTIONS

Code ISIN FR0007041439

Ce fonds est géré par ZARIFI Gestion.

Groupe ZARIFI Entreprise d'Investissement

Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Caractéristiques essentielles du FIA :

- ♦ Le FIA est classé « Actions des pays de l'Union Européenne ».
- ♦ Le FIA a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur la durée de placement recommandée de 5 ans. La performance pourra s'éloigner sensiblement de celle de l'indicateur de référence en raison du caractère discrétionnaire de sa gestion.
- ♦ L'indicateur de référence est l'Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis depuis le 1^{er} janvier 2013. Auparavant il était composé de 2/3 du CAC 40 et pour 1/3 du Stoxx 50 hors dividendes et rebalancé annuellement.
- ♦ Le FIA est composé d'investissement de convictions dans des valeurs sélectionnées selon leurs perspectives de croissance ou selon leurs valorisations après un processus rigoureux de sélection.
- ♦ Le FIA est en permanence investi au minimum à 75% dans des actions d'émetteurs dont le siège social est situé dans un pays de l'Espace Economique Européen. Il pourra être investi à 25% sur les marchés hors Union Européenne avec maximum de 10% sur des actions des pays émergents. Ces investissements ont pour objectif la recherche d'opportunités dans des zones économiques où la croissance est forte.
- ♦ Les parts du FIA sont des parts de capitalisation.

Autres informations :

- ♦ Dans le cadre d'une anticipation défavorable sur les marchés des actions, le FIA pourra investir sur des titres obligataires et monétaires présentant un niveau de qualité minimum de BBB (notation Standard & Poor's ou équivalent).
- ♦ Afin de gérer sa trésorerie, le FIA pourra avoir recours à des dépôts dans la limite de 10% de son actif net.
- ♦ Le FIA peut utiliser, en vue d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille, des instruments financiers à terme (actions, taux, devises) négociés sur des marchés réglementés. La capacité d'amplification sur les marchés dérivés est limitée à une fois l'actif du fonds.
- ♦ Le FIA peut être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE et en FIA de droit français ou étranger et en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.
- ♦ Le FIA ne peut pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur à 5 ans.
- ♦ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire avant 11 heures le vendredi et sont exécutées à valeur liquidative inconnue avec règlement le mardi suivant.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du fonds sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes ou aux gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

- ♦ Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.
- ♦ La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ♦ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- ♦ Le FIA est classé en catégorie 6 en raison de son exposition permanente aux actions européennes à hauteur d'au moins 75% de son actif net.

- ♦ Le FIA n'est pas garanti en capital.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels le FIA peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- ♦ Risque de crédit : le FIA est investi dans des titres dont la qualité de crédit peut se détériorer, il existe donc un risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité d'un émetteur, la valeur des obligations en portefeuille peut baisser.
- ♦ Risque de contrepartie : le FIA peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.
- ♦ Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus du FIA.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

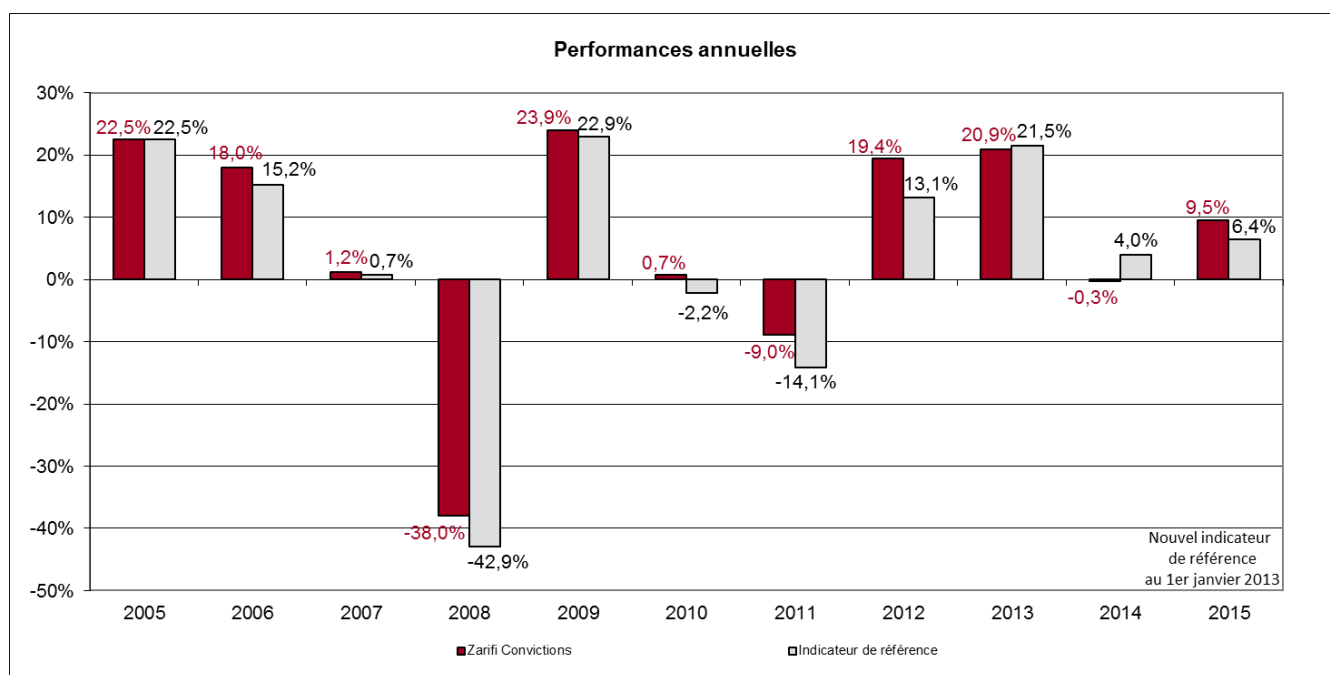
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,42%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

◆ Les frais d'entrée et de sortie constituent les maxima applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués. Vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.

◆ Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 31 décembre 2015. Ils peuvent varier d'année en année, ils ne comprennent pas la commission de performance et les frais de transactions (excepté en cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective).

◆ Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique Frais et commissions du prospectus du fonds disponible sur le site Internet : www.zarifi.com

Performances passées



◆ Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

◆ Les performances affichées dans ce diagramme sont calculées après tous les frais prélevés sur le FIA.

◆ Les performances sont exprimées dans la devise du FIA, l'euro.

◆ Le FIA a été créé en 2000.

◆ L'indicateur de référence a changé au 1^{er} janvier 2013.

Informations pratiques

◆ Le dépositaire du fonds est ODDO & Cie - 12 boulevard de la Madeleine - 75009 Paris.

◆ Le gestionnaire administratif et comptable est European Fund Administration SA.

◆ Le prospectus, le rapport annuel et les documents semestriels ainsi que toutes autres informations pratiques sur le FIA sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion : ZARIFI Gestion - 10 rue du Coq - 13001 Marseille ou à l'adresse électronique suivante : contact@zarifi.com

◆ La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site Internet : www.zarifi.com

◆ Fiscalité : fonds éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil.

◆ La responsabilité de ZARIFI Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
ZARIFI GESTION est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour à la date du 31 décembre 2015.